

*Le Conseil de Vie Sociale,  
Placer le résident au coeur du dispositif  
d'accueil en Marpa*



## Améliorer les conditions de vie des séniors en les impliquant dans le processus de décision des orientations de la Marpa...

Le Conseil de Vie Sociale (CVS), instance légale et obligatoire, créée par la loi du 2 janvier 2002 et complétée par le Décret du 25 avril 2022, vise à renforcer la participation des résidents et de leur famille au sein des établissements d'accueil des séniors.

Son objectif est d'associer la personne accueillie et l'ensemble des parties prenantes de la Marpa afin d'améliorer les conditions de vie des résidents, en prenant en compte leurs besoins.

Le CVS donne son avis et fait des propositions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement, son organisation au quotidien, les activités, l'animation, les services proposés, les projets de travaux et d'équipement...

Les sujets sont divers et spécifiques à chaque Marpa.



Le CVS en pratique dans nos maisons...

Le CVS est composé à minima de deux résidents, d'un représentant des familles, de membres de l'organisme de gestion et de l'équipe salariée de la maison. Il se réunit au moins trois fois par an. S'il répond à un certain formalisme (invitations et comptes-rendus écrits, règlement intérieur...), il est avant tout un outil d'expression et d'information au service des résidents et de leur famille.

**Pour Claude LAURENT, Président du Réseau Marpa de l'Ain : "Le CVS joue un rôle central pour adapter nos pratiques aux besoins de nos résidents et construire avec eux le projet d'établissement. Il souligne notre volonté de réunir l'ensemble des acteurs des Marpa et de travailler de concert pour œuvrer au bien-être de nos aînés et les aider à s'épanouir en Marpa. "**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**On recense 208 Marpa  
en France, en 2024.**

## Le CVS ouvre le dialogue pour le bien être des résidents ...

**Des aménagements des lieux aux animations en passant par les droits et libertés des personnes accompagnées, le Conseil de Vie Sociale est l'instance qui donne la parole à l'ensemble des parties prenantes de la maison afin d'améliorer les pratiques et les conditions de vie au Renon.**

Désormais régit par un règlement intérieur, le CVS est avant tout un temps de réflexion collective où chacun partage son expérience, donne son avis et ces idées. Qu'ils soient représentants des familles, des résidents ou du personnel, les membres élus portent la voix de leur paire et permettent de faire évoluer la maison afin qu'elle réponde toujours au plus près des besoins des résidents.

Le fonctionnement de l'établissement, les services, les droits et libertés des personnes accompagnées, le quotidien de la maison, les activités, les animations socioculturelles, les prestations proposées, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants tout est passé au crible afin de recueillir l'avis du conseil.

C'est ainsi que de jolis projets voient le jour.

En ce début d'année, la réfection d'un chemin d'accès en pavé a été réalisée, il semblait essentiel de prendre en compte non seulement l'environnement de nos résidents à l'intérieur de l'établissement mais également de favoriser l'accessibilité aux espaces extérieurs en évitant les risques liés à la déambulation.

Le projet phare porté par le CVS sera la mise en place de temps d'échange intergénérationnel avec la crèche de Marlieux.

Sur le thème du voyage, petits et grands iront à la découverte des pays du monde. A l'issue de ce travail, une retranscription sous forme d'exposition viendra agrémenter les couloirs de la maison.

En juin, une belle fête des familles est prévue dans le jardin de la résidence.

Autant de moments de partage propices à maintenir nos aînés au cœur de la vie, et de lutter contre la sédentarité.

Le CVS, est l'arme fatale pour des résidents épanouis et en pleine forme !



**Madame Clair**  
Représentante des résidents



**Madame Fanget**  
Représentante des résidents



**Madame Pinelli**  
Représentante des résidents



**Monsieur Chavel**  
Représentant des résidents